



HAL
open science

Archéologie des violences de masse et politique historique en Pologne depuis la fin du 20e siècle : le cas de Jedwabne

Audrey Kichelewski

► **To cite this version:**

Audrey Kichelewski. Archéologie des violences de masse et politique historique en Pologne depuis la fin du 20e siècle : le cas de Jedwabne. Cahiers d'histoire culturelle, 2020. hal-02974590

HAL Id: hal-02974590

<https://hal.science/hal-02974590>

Submitted on 21 Oct 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ARCHÉOLOGIE DES VIOLENCES DE MASSE ET POLITIQUE HISTORIQUE EN POLOGNE DEPUIS LA FIN DU XX^E SIÈCLE : LE CAS JEDWABNE

Audrey KICHELEWSKI
Université de Strasbourg, EA 3400 ARCHE

Cette contribution n'est pas celle d'une spécialiste d'archéologie ou de son histoire, mais s'intéresse aux apports de l'archéologie à l'histoire de la mémoire et des politiques mémorielles en Pologne depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. En effet, il n'y a pas que l'histoire, au sens de l'étude des textes et des récits du passé, mais également l'archéologie, l'étude des traces matérielles de ce passé, qui peut faire l'objet de divers usages politiques. Dans un pays comme la Pologne qui, à l'instar de ses voisins centre-européens, construit son identité très largement à partir de ces traces du passé dans un contexte du XIX^e siècle où l'État polonais n'existait pas en tant que tel, l'usage de l'histoire et de l'archéologie à des fins politiques était déjà bien ancré lorsque s'ouvrit un nouveau chapitre de l'évolution politique du pays à partir de 1945. Il semblait en effet indispensable de légitimer l'existence et le bien-fondé d'un territoire aux nouvelles frontières. La Pologne populaire s'inscrit donc dans une continuité des usages politiques de l'archéologie. Ces derniers ont été bien étudiés ces dernières années, notamment par l'historien Gregor Thum qui utilisa ces acquis dans son livre expliquant comment l'histoire et l'archéologie ont servi de soubassement idéologique pour démontrer la « polonité » de la ville ex-allemande de Breslau/Wrocław – et plus généralement la « polonité » des terres recouvrées sur les Allemands après 1945 (Thum, 2011).

La fin du régime communiste en Pologne ne mit pas un terme aux usages politiques du passé. Dans ce contexte de changements, les autorités politiques et la société civile eurent besoin d'ancrer l'imaginaire national dans de nouveaux cadres et de retrouver ceux qu'on estimait avoir été étouffés ou dévoyés sous le communisme. Pourtant, alors même que l'enjeu est, pour les dirigeants actuels, de se distancier en tous points de l'ère socialiste, on peut observer de troublantes continuités dans les méthodes mais aussi dans les concepts. Lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre un discours et des pratiques de politique historique, l'archéologie sert de nouveau comme preuve scientifique à des fins de légitimation. Ce qui change n'est que la focale, ajustée sur une période historique plutôt qu'une autre. Alors qu'au XIX^e siècle on recherchait les traces des premiers habitants et que durant la Pologne populaire, on s'affairait autour des sites médiévaux de Silésie ou de Poméranie pour en rechercher la polonité, depuis la fin du XX^e siècle, les guerres mondiales et leurs violences de masse sont au centre de l'attention. Cela conduit à examiner non seulement des pratiques archéologiques se concentrant sur ces phénomènes, comme l'archéologie médico-légale (*forensic archaeology*), mais également à interroger l'archéologie comme phénomène de consommation du passé dans un espace polonais de plus en plus mondialisé, à la croisée des problématiques mémorielles, éducatives et touristiques et ne relevant donc plus exclusivement de politiques historiques imposées par le haut (Rowan, 2004 : 4).

Il sera donc question dans un premier temps de l'essor, des apports et des limites de l'archéologie médico-légale sur le terrain des violences de masse de la Seconde Guerre mondiale et plus particulièrement de la Shoah en Europe centrale et orientale. Sera ensuite envisagée la manière dont cette discipline est convoquée dans les récents débats en Pologne autour de la responsabilité des violences antijuives commises durant la Seconde Guerre mondiale.

L'archéologie médico-légale : apports et limites

L'archéologie médico-légale est l'application de techniques archéologiques dans un contexte légal ou humanitaire. Elle investit les crimes plus ou moins récents de l'histoire dans le but de poursuivre les criminels, localiser, documenter et retrouver les restes humains et les preuves du crime afin de fournir de l'information aux victimes, à leurs familles et pour l'histoire. L'archéologie et l'anthropologie médico-légales, dans le cadre du tournant médico-légal (*forensic turn*) des études sur la Shoah, ont connu ces dernières années un développement sans précédent (Hunter, Simpson et Sturdy Colls, 2013 ; Sturdy Colls, 2014). Leurs apports ont été majeurs dans le domaine de la connaissance des processus de violence engendrés sur ces sites et dans le dévoilement de nouveaux lieux de violence, venant renforcer l'importance de la « Shoah par balles » (Desbois, 2007) ou d'autres épisodes de violence de masse, parfois à caractère génocidaire.

Ces dernières années, les fouilles archéologiques sur les sites des centres de mise à mort se sont multipliées. Ainsi à Belzec, les excavations ont permis de mettre au jour 33 fosses communes tandis qu'à Sobibor, on a retrouvé les tunnels construits pour permettre aux détenus de s'échapper du camp, ainsi que des restes des chambres à gaz et des fosses communes. Ce sont également des objets du quotidien des prisonniers et de leurs gardiens qui ont pu être retrouvés. Au delà des sites déjà bien identifiés et connus, l'archéologie de l'extermination a également pu confirmer la localisation de site d'assassinats par balles massifs de victimes juives dans l'ex-Union soviétique. C'est ainsi que 495 fosses communes ont été identifiées en Ukraine entre 1995 et 2000, 308 lieux d'exécution de masse dans les pays Baltes. Le projet *Yahad in Unum* mené par le père Desbois depuis 2004 a de son côté procédé à l'identification de 1360 sites et collecté pas moins de 3600 récits relatifs à ces tueries tandis que le musée-mémorial de Yad Vashem en Israël a également mené à bien un projet permettant de répertorier au moins 1500 sites dans l'ancienne URSS.

Procédant initialement par des méthodes classiques d'exhumation qui posaient des problèmes éthiques quant à la manipulation des restes humains, ces enquêtes ont avec le temps innové sur le plan de la méthode, utilisant des techniques moins invasives. On peut ainsi évoquer les travaux menés sur le site du centre de mise à mort de Treblinka en Pologne. Dans un projet débuté en 2007 par Caroline Sturdy Colls (2017) dans le cadre du *Holocaust Landscapes Project* (2014), les recherches ont été menées par sondages afin notamment de ne pas bouger les corps, à la fois pour les besoins de l'archéologie médico-légale, mais aussi selon les prescriptions religieuses juives selon lesquelles déplacer le corps d'un défunt est une atteinte à son âme (Sturdy Colls, 2015). La seule exception possible à cette prescription religieuse est le cas où ces restes seraient sous la menace d'une destruction imminente naturelle, par exemple si un cimetière juif était gagné par la montée des eaux d'une rivière, ou en conséquences de déplacements inopinés, comme une érosion faisant remonter à la surface des restes humains, ce qui fut le cas il y a quelques années à proximité du site de Belzec (Schudrich, 2015).

Outre les questions éthiques et religieuses qui peuvent être soulevées par la discipline, il ne faut pas non plus sous-estimer son influence dans le domaine mémoriel, sur le plan individuel ou collectif¹. En effet, lorsque nous commémorons les victimes, que faisons-nous de leurs restes ? Les retrouver peut être une étape indispensable dans le processus du deuil des familles et des descendants. La dimension politique est souvent inhérente à la mémoire des violences de masse subies. Exhiber les restes humains peut servir de preuve ultime contre le négationnisme ou faire resurgir des débats sur les circonstances de la disparition tragique de

¹ Un numéro spécial de la revue *Human Remains and Violence : An Interdisciplinary Journal* a été consacré à l'automne 2015 aux liens entre restes humains et commémorations (Garibian, 2015).

ces morts. En ce sens, l'archéologie des violences de masse interroge le cœur même des sociétés qui s'en emparent parfois comme une preuve à charge jugée plus scientifique et donc moins contestable que le document papier des ordonnateurs du crime, souvent disparu voire inexistant ou encore même que le témoignage du spectateur, témoin ou rescapé, toujours sujet à caution et délicat à utiliser comme seule preuve. Émergent alors des tensions palpables entre les découvertes opérées, les pratiques mémorielles et les politiques historiques pour lesquelles les identités nationales sont en jeu. Le cas polonais illustre cette problématique, à travers un exemple emblématique mais non isolé, celui des exhumations entreprises, puis suspendues et réclamées près de vingt ans plus tard sur le site de l'assassinat de masse des habitants juifs du village de Jedwabne, le 10 juillet 1941.

Jedwabne : l'histoire d'un crime de voisins

L'exemple des fouilles archéologiques et des exhumations autour du site de Jedwabne depuis le début des années 2000 est en effet une bonne illustration des liens entre archéologie et débat sur le récit national, voire des crispations identitaires revenant par une voie insoupçonnée.

C'est dans cette bourgade des confins orientaux de la Pologne que peu après le passage de la région de l'occupation soviétique à la tutelle nazie, suite à l'opération Barbarossa, que le 10 juillet 1941, la quasi totalité des habitants juifs de la ville furent brutalement assassinés par leurs voisins polonais, la majorité d'entre eux ayant été brûlés vifs après avoir été rassemblés de force dans une grange. Parmi les éléments du débat figure le nombre des victimes, dont l'estimation varie entre 340 et 1600 selon les chercheurs, ainsi que l'identité, le nombre et les motivations de leurs bourreaux.

Cet événement a été sorti de l'oubli et placé sur le devant de la scène médiatique par la monographie que lui a consacrée l'historien américain d'origine polonaise Jan Tomasz Gross (Gross, 2002). S'appuyant sur un documentaire de 1999 consacré à cet épisode (Arnold, 1998), exhumant un témoignage capital d'un rescapé du pogrome et complétant son enquête par un important travail sur des sources variées, dont les archives de procès intentés en 1949 et 1953 à l'encontre de certains des auteurs du crime, Gross reconstitue les faits. Recoupant ses sources, il en vient rapidement à la conclusion que les coupables de ce massacre ne sont pas ceux que l'on croit. Tout le propos de Jan Gross réside dans cette affirmation : le pogrome de Jedwabne a été commis par des civils – non par des forces armées – et par des Polonais – et non des Allemands. Il a été commis par des « hommes ordinaires », pour reprendre l'expression de Christopher Browning (1994).

Dans la matinée du 10 juillet 1941, tous les hommes adultes polonais non-juifs sont convoqués à l'hôtel de ville, où ils reçoivent « des fouets et des gourdins » (Gross, 2002 :114) de la main des autorités locales. Dans les dépositions, des noms reviennent, ceux des principaux coordinateurs du massacre, à savoir le maire polonais de la ville, ainsi que deux de ses plus proches collaborateurs. Ceux-ci ordonnent à tous les Juifs du village de se rassembler sur la place centrale, où certains sont lapidés ou noyés, certaines violées. Ceux qui tentent de fuir par les champs sont battus à mort. Mais il ne s'agit pas seulement de tuer : le sadisme des bourreaux condamne aussi les Juifs à diverses humiliations publiques. Ces procédés s'avérant sans doute trop peu efficaces, les bourreaux décident d'employer la même méthode qu'à Radziłów, un village voisin, quelques jours auparavant. Un homme met sa grange à disposition et la quasi totalité de la population juive y est conduite de force pour y être brûlée vive. Les faits furent commis à la vue de tous, en plein jour. Les Allemands présents sur place ont quant à eux choisi de laisser faire et de ne pas intervenir, se contentant de prendre des photos. Il est clair cependant que ce massacre est à comprendre comme un épisode de la

guerre meurtrière nazie contre les Juifs, qui n'aurait très certainement pas eu lieu si le village n'avait pas été occupé (Gross, 2002 : 98).

Pourtant, les procès intentés après-guerre à une vingtaine d'accusés, dont la moitié furent condamnés à des peines de prison, à l'exception du maire du village, innocenté, ne permirent pas de rendre justice. Les condamnés le furent pour collaboration avec l'ennemi et non pour avoir organisé un meurtre de masse à caractère génocidaire. Pour l'historiographie de la Pologne communiste, le massacre a été commis par les forces militaires allemandes, éventuellement assistée par quelques traîtres non représentatifs de la population générale. Cette vision se traduit dans le monument érigé à Jedwabne en 1961, qui porte une inscription en mémoire des « 1600 personnes brûlées vives par la Gestapo et la police militaire allemande » (Gross, 2002 : 210-211). Or, les révélations de Jan Gross obligent à réévaluer les interprétations précédentes.

Les années 2000 : acte I de l'affaire

À peine trois mois après la sortie polonaise du livre de Gross en 2000, Witold Kulesza, chef du département d'enquêtes de l'Institut de la Mémoire nationale (IPN, *Instytut Pamięci Narodowej*) demande au procureur de la branche régionale de Białystok, Radosław Ignatiew, d'enquêter sur le meurtre de Juifs à Jedwabne. L'enquête durera pas moins de trois ans jusqu'à sa clôture officielle le 30 juin 2003. Il s'agissait de la première enquête de cette institution qui venait d'être créée pour mener des recherches historiques et pour poursuivre les crimes nazis et communistes, dont le crime de génocide. Entretemps, l'ouvrage suscita un intense débat public en Pologne, portant non seulement sur le livre lui-même, mais plus largement sur la question de la responsabilité des Polonais dans l'extermination de leurs voisins juifs durant la Seconde Guerre mondiale. Des centaines d'articles parurent en Pologne et à l'étranger, puis analysant le débat polonais sur Jedwabne et ses répercussions sur la société polonaise (Polonsky et Michlic, 2004 ; Bikont, 2011).

L'affaire prend rapidement une tournure politique. Le 6 mars 2001, le premier ministre Jerzy Buzek déclare que la participation de Polonais dans les crimes commis à Jedwabne est irréfutable, avant d'ajouter que « le crime ne fut commis ni au nom de la nation, ni en celui de l'État polonais »². Quelques jours plus tard, le monument à l'inscription erronée est retiré. Cependant, on est très loin du consensus. Des habitants de Jedwabne se constituent en un Comité pour la Défense de la réputation de Jedwabne.

C'est dans ce contexte que le ministre de la Justice, Lech Kaczyński, ordonne de procéder, dans le cadre de l'enquête de l'IPN alors en cours, à l'exhumation des corps des victimes. Au bout de cinq jours seulement, celles-ci sont stoppées sous la pression des autorités rabbiniques polonaises et internationales. Finalement, les tombes de Jedwabne ne furent pas rouvertes ni les restes humains analysés. Seul le niveau supérieur de deux tombes fut ôté afin de découvrir des restes humains, examinés sur place (Schudrich, 2015). A l'époque, plusieurs personnalités, dont l'historien Jan Gross, protestèrent publiquement pour demander une véritable exhumation (Gross, 2004). Puis un archéologue estima que 150 à 250 corps pouvaient se trouver là, et cette estimation devint un fait. Witold Kulesza, le responsable de l'enquête de l'IPN, communiqua l'information au ministre de la Justice, qui la répercuta comme un fait établi. Pourtant le responsable des fouilles à Jedwabne, l'archéologue Andrzej Kola, connu pour les fouilles qu'il avait entreprises sur le site des exécutions d'officiers polonais par les Soviétiques en 1940 à Katyn, a ensuite regretté la précipitation de

² Une chronologie de l'histoire de la mémoire des événements de Jedwabne est disponible sur le site du musée Polin : <http://www.polin.pl/en/news/2016/07/09/jedwabne-timeline-of-remembrance> [20.06.2019].

son collègue et révisé le chiffre à 300-400 corps. Ce fut néanmoins la plus rapide exhumation et évaluation chiffrée de résultats des annales médico-légales.

William Haglund, un anthropologue légiste américain qui fut conseiller pour les tribunaux pénaux internationaux pour le Rwanda et pour l'ex-Yougoslavie, était présent sur place pendant trois jours en tant que simple observateur, l'Institut de la Mémoire nationale ayant refusé son aide dans le cadre de l'enquête qu'il menait. D'après cet expert international, on ne peut estimer de manière fiable le nombre de corps selon la méthode qui fut utilisée. Autrement dit, le véritable nombre de victimes est très certainement bien supérieur aux 150, voire même aux 400 envisagées. Du reste, étant donné que l'on ne recense que 12 survivants aux massacres et que la population de la ville de Jedwabne recensée en 1931 était de 2167 habitants dont au moins 60 % se déclaraient juifs, si seulement 150 Juifs avaient été tués dans la grange, cela voudrait dire que les autres furent massacrés individuellement par les villageois polonais...

Finalement, le 10 juillet 2001 se tient une cérémonie historique à Jedwabne à l'occasion de la commémoration du 60^e anniversaire du massacre. Le président de la République polonaise Aleksander Kwaśniewski présente officiellement ses excuses pour les crimes commis, en son nom propre et « au nom des Polonais dont la conscience est bouleversée par ce crime » (Kwaśniewski, 2008). La cérémonie est cependant boudée aussi bien par les résidents de Jedwabne que par les représentants de l'épiscopat, ce dernier arguant du fait qu'il s'était déjà manifesté le 27 mai précédent lors d'une messe expiatoire à Varsovie pour « demander pardon au Seigneur pour les crimes commis à Jedwabne et dans d'autres localités » (Kaczyński, 2001). Un nouveau monument est inauguré, portant l'inscription suivante : « En mémoire des Juifs de Jedwabne et de ses environs, hommes, femmes et enfants, co-habitants de cette terre, brûlés vifs sur ce site le 10 juillet 1941 ». Si la mention des Allemands a disparu, il n'est toujours pas énoncé clairement qui furent les meurtriers. Ce n'est que l'année suivante, le 9 juillet 2002, que le procureur Ignatiew rend public le rapport confirmant la responsabilité polonaise dans ces crimes. Le rapport questionne le nombre de victimes (1600) avancé par Jan Gross et indique que l'exhumation partielle a révélé qu'au moins 340 personnes avaient été tuées à Jedwabne. Par ailleurs, les fouilles avaient également établi que des douilles allemandes retrouvées sur le site n'étaient pas du même type que celles utilisées par les forces allemandes en 1941, ce qui confirmait que les troupes allemandes n'avaient pas été impliquées directement dans le massacre. Cependant, le rapport final laissait en suspens de nombreuses questions. Il établissait que le massacre avait été inspiré par les Allemands et rapportait que des témoins auraient vu ces derniers conduire les victimes juives de la place centrale de la ville vers la grange. Toutefois, l'IPN n'était en mesure ni de confirmer, ni d'infirmer ces témoignages.

En dépit d'une exhumation partielle et insatisfaisante sur le plan scientifique, c'est une version visant à être la plus consensuelle possible qui fut produite par les autorités officielles. Cependant, cette dernière n'était totalement satisfaisante pour personne. Gross et d'autres chercheurs à sa suite plaidèrent pour une exhumation plus complète qui aurait permis d'opérer un comptage définitif et de mettre fin aux récits tendant à minimiser le crime. Inversement, le camp ultra-nationaliste cria au scandale lors de la révélation du rapport, accusant le président d'alors de l'IPN, Leon Kieres d'être « à la solde des Juifs ». Un des députés du parti nationaliste de la Ligue des familles polonaises (*Liga Polskich Rodzin*), Antoni Macierewicz, protesta officiellement contre la conclusion du rapport qui établissait sans ambages la responsabilité polonaise dans ce massacre (Michlic, 2002 : 30-31).

Au total, les fouilles archéologiques, avec leur caractère inachevé, ne permirent pas de combler la polarisation croissante de l'espace public sur la question de l'attitude de la société polonaise à l'égard de la minorité juive à travers l'histoire. D'un côté on trouvait les partisans

de l'inclusion dans la mémoire historique officielle d'événements qui comme Jedwabne attestent de l'exclusion, de la discrimination, voire de la violence extrême à l'encontre d'une minorité appartenant à la société polonaise ; et de l'autre côté se trouvaient les partisans d'une vision ethno-nationaliste de la Pologne qui tentaient de minimiser ou de justifier le crime commis en arguant d'une pseudo-collaboration des Juifs avec l'ennemi soviétique. Les premiers semblaient avoir emporté la manche. En attestent les excuses officielles présidentielles mais aussi la révision des manuels scolaires pour inclure, pour certains d'entre eux, les événements de Jedwabne, ou encore la multiplication des recherches historiques qui confirmèrent l'existence et le nombre important de cas de violences antijuives commises par des Polonais durant la Seconde Guerre mondiale (Żbikowski, 2006 ; Engelking et Grabowski, 2011 ; Grabowski, 2013 ; Engelking et Grabowski, 2018).

Quant au camp ethno-nationaliste, marginalisé politiquement à l'époque du débat, il ne désarma toutefois pas. Lorsque dix ans après les commémorations historiques de 2001, le président de la République Bronisław Komorowski présenta, comme son prédécesseur, ses excuses pour les crimes de Jedwabne, celles-ci furent suivies un mois plus tard et comme en réponse, par un vandalisme à l'encontre du monument commémoratif, recouvert d'une croix gammée et d'un graffiti où l'on pouvait lire « Nous ne sommes pas désolés pour Jedwabne » et « Ils étaient inflammables » (Nieśpiał, 2011).

Depuis 2016 : acte II, le retour des crispations identitaires et le révisionnisme historique appuyé par l'archéologie

En 2016, l'affaire rebondit dans un contexte politique de retour au pouvoir du parti Droit et Justice (PiS, *Prawo i Sprawiedliwość*), ayant les faveurs du camp ethno-nationaliste depuis l'époque de la première participation de ce parti à un gouvernement de coalition entre 2005 et 2007. Or ce parti était à présent dirigé par Jarosław Kaczyński, frère jumeau de Lech Kaczyński, qui était ministre de la Justice au moment de l'affaire Jedwabne, puis devint président de la République, de 2005 à sa mort brutale dans un accident d'avion en 2010. Notons que ce parti comptait à présent dans ses rangs l'un de ceux qui avaient dénoncé le rapport sur les fouilles à Jedwabne, à savoir Antoni Macierewicz, ministre de la Défense de 2015 à 2018.

Une campagne médiatique est lancée le 30 juin 2016, moment coïncidant de près avec la date du 75^e anniversaire du pogrome (le 10 juillet). Elle exige de nouvelles fouilles archéologiques pour exhumer les restes humains présents à Jedwabne. En quelques mois, près de 12 000 personnes signent une pétition exhortant le gouvernement polonais à rouvrir l'enquête et les tombes (Domanowska, 2016)³. Le texte de la pétition estime que durant l'enquête initiale des années 2000 les recherches médico-légales n'avaient pas pu être faites en entier et n'ont pas pu jouer leur rôle dans la conclusion de l'IPN établissant la responsabilité du massacre aux habitants polonais de la ville.

Cette initiative pétitionnaire est explicitement dirigée contre les « autorités juives » et leur mainmise sur les tombes, empêchant la science de faire son travail (Solidarni, 2016). Elle s'appuie sur des divisions politiques internes au sein de la communauté juive polonaise, qui émergent dans leurs publications en 2014, en reprenant notamment l'avis d'un rabbin américain de Boston, Joseph A. Polak, pour lequel l'exhumation est tout à fait possible selon les lois religieuses juives (Polak, 2001), afin de montrer que même au sein de la communauté juive, on trouve des partisans de l'exhumation. Pourtant l'objectif premier de cette pétition n'est pas de satisfaire les descendants de victimes qui souhaiteraient faire la lumière sur ces

³ Au 24.06.2019, la pétition adressée au Parlement polonais avait recueilli 62903 signatures. [<http://www.citizengo.org/pl/signit/84089/view>] (24.06.2019).

crimes afin de faire taire ceux qui en minimisent l'ampleur (nombre de victimes) ou en détournent les responsables. La pétition défend l'exhumation car seule cette méthode pourrait prouver au contraire la responsabilité allemande des crimes et/ou montrer que les victimes furent moins nombreuses que ne l'affirment « les Juifs ». Il s'agit enfin de démontrer que le président défunt s'est fait manipuler par la pression d'organisations juives lorsqu'il prit la décision de stopper l'exhumation au bout de cinq jours seulement. Bref, qu'il y aurait un complot pour masquer la vérité.

En effet, ce qui alerte dans l'objectif réel de cette pétition est qu'elle a été rédigée par Ewa Kurek, une historienne originaire de Kielce et connue pour ses écrits très problématiques portant sur les relations polono-juives durant la Seconde Guerre mondiale. Son livre de 1992, intitulé *Quand le couvent voulait dire la vie (Gdy klasztor znaczył życie)*, est une étude sur le rôle protecteur des établissements religieux polonais envers la minorité juive, mais qui, selon de nombreux autres historiens, n'étaye pas ses propos et surévalue largement l'aide du clergé. Son livre suivant (Kurek, 2006), explique que ce seraient finalement en quelque sorte les Juifs qui auraient eux-mêmes construit leur propre ghetto durant la guerre, pour pouvoir rester entre eux et être protégés des Allemands... (Rzeszka, Cywiński, 2016). L'orientation idéologique de cet auteur est donc sans équivoque et elle n'a cessé de le confirmer dans des déclarations publiques de plus en plus ouvertement antisémites. Au point qu'en avril 2018 le consulat polonais à New York annule *in extremis* la cérémonie de remise du prix d'honneur Jan Karski, décerné chaque année par l'association américaine du dialogue polono-juif, tant cette récompense accordée à cet auteur si controversé était scandaleuse, même pour le gouvernement actuel (Rosen, 2018).

La pétition en question a cependant circulé par le biais d'une association, intitulée « Solidarni2010 », dont l'objectif est de prouver que l'accident d'avion dans lequel périt Lech Kaczyński et les membres officiels qui l'accompagnaient est en fait un attentat. Or cette association est reconnue d'utilité publique depuis le 2 août 2016 et dispose donc du soutien officiel des autorités polonaises. Par ailleurs, la pétition a recueilli l'appui non seulement de personnalités politiques importantes comme le maire de la commune de Jedwabne, Michał Chajewski, mais également d'historiens de l'IPN tels que Piotr Gontarczyk, directeur adjoint à l'Institut et connu également pour ses écrits polémiques sur les relations polono-juives.

Ces derniers alimentent un discours politique qui flirte avec le révisionnisme, alors même que le gouvernement polonais avait reconnu dès 2001 la responsabilité polonaise des faits. Or, depuis 2015, il semblerait que tout soit remis en question et que le parti au pouvoir accorde une oreille attentive à ceux qui contestent cette vérité. Déjà au moment du débat télévisé de l'élection présidentielle de 2015, le candidat et futur président Andrzej Duda, du parti Droit et Justice, avait attaqué son adversaire, le président sortant Bronisław Komorowski pour avoir présenté des excuses en 2011 pour Jedwabne. Duda avait nié que de tels événements aient effectivement eu lieu : « Nous sommes faussement accusés par d'autres, qui disent que nous avons participé à l'Holocauste » (Lepczyński 2015). C'était la première fois depuis vingt-cinq ans de débats aux élections présidentielles libres qu'était ainsi jouée la « carte juive », autrement dit de sous-entendre que l'adversaire politique était d'une manière ou d'une autre liée aux Juifs et donc de mobiliser une frange antisémite de l'électorat pour rejeter cet adversaire.

C'est dans ce contexte où le politique s'empare du discours des militants partisans de la révision des faits établis que la ministre de l'Éducation, Anna Zalewska, endosse le contenu de la pétition d'Ewa Kurek. Deux semaines après lancement de la pétition, la ministre s'exprime à la télévision, le 14 juillet 2016, pour affirmer qu'elle ne sait pas qui a tué les Juifs de Jedwabne et que les écrits de Gross ne sont qu'une opinion. Ce faisant elle remet publiquement en question des faits établis quinze ans plus tôt, tandis que les déclarations

d'alors de Macierewicz, devenu depuis ministre de la Défense de ce même gouvernement allant également dans le sens du révisionnisme historique, ressortent dans les médias. Sans doute rappelée à l'ordre par le Premier ministre, Zaleska revint sur ses propos deux mois plus tard en affirmant : « Nous devons en effet dire avec douleur qu'il s'agit d'une co-responsabilité des Polonais » (Leszczyński 2016).

Finalement, la pétition est remise au ministre de la Justice le 4 avril 2017, qui renvoie l'affaire à l'IPN. L'institution botte tout d'abord en touche, puis se déclare prête à reprendre les exhumations. À ce jour cependant, les demandes répétées d'Ewa Kurek, qui a constitué un « Comité citoyen pour la reprise des exhumations à Jedwabne » (*Komitet Obywatelski na rzecz wznowienia ekshumacji w Jedwabnem*) ne sont pas suivies d'actions de la part des autorités ni du Parlement. Le Comité continue cependant de faire régulièrement parler de lui et dispose de nombreux partisans, certains au sein même du parti au pouvoir, comme le député doyen du Parlement polonais, Kornel Morawiecki, fondateur du parti conservateur *Wolni i Solidarni* (Libres et Solidaires) et père de l'actuel Premier ministre Mateusz Morawiecki. Celui-ci a en effet déclaré à la télévision vouloir « connaître la vérité sur Jedwabne », alimentant par cette petite phrase le courant révisionniste et plaidant pour une reprise des exhumations (Morawiecki 2018). Finalement, le 18 mars 2019, le procureur général répond qu'il ne saurait être question d'une reprise des exhumations en l'absence d'éléments nouveaux apportés à l'enquête close en 2003.

Plus inquiétant, la nouvelle équipe du musée de la Seconde Guerre mondiale à Gdańsk a clairement exprimé ses réserves quant à la manière dont les événements de Jedwabne étaient exposés dans le musée, à savoir comme une expression des postures antisémites ravivées par l'occupation soviétique, aux côtés des pogromes ayant eu lieu à Lwów, Kaunas et Iași, où s'engagèrent nettement aux côtés des forces allemandes de partis politiques ultra-nationalistes ukrainiens, lituaniens et roumains. La direction affirme qu'il n'est pas juste de juxtaposer des événements dissemblables sur le plan de l'échelle du nombre de victimes et de l'organisation, estimant qu'à Jedwabne, les responsables étaient un « groupe de criminels chauffés à blanc par les Allemands, sans aucun lien avec les organisations clandestines de résistance polonaise » (Flieger 2018).

« Devenez des héros, donnez votre ADN » : les « soldats maudits » exhumés et célébrés

Si Jedwabne représente en ce sens un cas exemplaire, il n'est pas le seul en Pologne où la science et l'archéologie médico-légales sont vues comme des instruments de choix au service de la politique historique. En 2012, l'université médicale de Poméranie et l'Institut de la Mémoire nationale lancent un projet de base de données génétiques des victimes des totalitarismes. Il s'agit de collecter et d'analyser des échantillons d'ADN de restes humains d'anonymes retrouvés dans des tombes individuelles ou collectives de la période comprise entre 1939 et 1956. La période chronologique inclut donc aussi bien les victimes de la Seconde Guerre mondiale que celles de la mise en place du régime communiste en Pologne à partir de 1944, le tout au sein d'un même projet. Le site Internet incite ces visiteurs à contribuer aux recherches de leurs proches en faisant don de leur ADN. Le slogan est percutant (« Devenez un héros, donnez votre ADN ») et médiatique, car une campagne de soutien est même lancée sur les réseaux sociaux en demandant à tous de diffuser le mot d'ordre #DNABohatera [#ADN de héros]⁴.

⁴ La page Internet dédiée à ce projet de recherche est accessible à l'adresse suivante : <https://www.pbgot.pl> (24.06.2019).

Ainsi conceptualisé, le projet sous-tend donc la politique historique visant à mettre en avant la théorie du « double génocide » commis sous la double occupation (nazie et soviétique) à l'encontre de la nation polonaise par ses ennemis. Les morts ainsi identifiés le sont en tant que victimes et héros ayant résisté à cette entreprise de destruction nationale. Or, si une des dimensions du projet est mémorielle sur le plan collectif (se souvenir du caractère violent de la présence totalitaire en Pologne) et individuel (permettre aux familles d'identifier leurs parents et de se recueillir à un endroit déterminé), l'objectif politique est clairement sous-jacent.

Il s'agit en effet de mettre en valeur en tant que victimes avant tout ceux qui ont combattu les armes à la main la mise en place du communisme en Pologne. Ces derniers sont surnommés en Pologne les « soldats maudits ». L'expression désigne certains mouvements de résistance polonaise qui se formèrent vers la fin de la Seconde Guerre mondiale et après. Créés par quelques membres de l'État polonais clandestin, ces organisations clandestines continuèrent leur lutte armée contre le gouvernement stalinien de Pologne dans les années cinquante, malgré l'ordre de désarmer émis officiellement par le gouvernement en exil à Londres. Les actes de guérilla incluent un déploiement d'attaques militaires lancées contre les nouvelles prisons communistes ainsi que contre les bureaux du ministère de la Sécurité intérieure polonais, les lieux de détention pour prisonniers politiques, et les camps de concentration disséminés à travers le pays. Ils sont dits maudits car étaient considérés comme des traîtres à la nation durant la période communiste.

Leur réhabilitation est en cours depuis quelques années, et en particulier sous les gouvernements dominés par le parti Droit et Justice. C'est ainsi que depuis 2011, le 1^{er} mars est un jour de commémoration, non férié, de leur mémoire en Pologne. La date choisie correspond au jour où, en 1951, avait été proclamé l'arrêt de mort contre les chefs de l'organisation clandestine *Wolność i Niezawisłość* (Liberté et Indépendance). Or, leur figure est très controversée car nombre de ces soldats maudits se sont livrés à des exactions contre des civils, et en particulier des rescapés juifs de la Shoah. Le 17 février 2018, le premier ministre polonais, Mateusz Morawiecki, en visite officielle en Allemagne, s'est ainsi recueilli à Munich sur la tombe de soldats de la brigade de la province de Sainte-Croix, célèbre pour avoir collaboré avec les nazis dans la chasse aux Juifs, provoquant un débat sur le bien-fondé de ce geste et sur la nature profonde de ces groupes « maudits » dont la mémoire est aujourd'hui officiellement exaltée.

On comprend ainsi l'enjeu politique de cette entreprise scientifique, visant à donner une identité (en parallèle aux entreprises visant depuis des années à afficher les noms et prénoms des victimes juives de la Shoah dans les musées de Yad Vashem à Washington en passant la le Mur des noms à Paris), un visage et un nombre (élevé si possible). L'idée est de démontrer l'ampleur de la souffrance nationale, voire de la hausser au rang de destruction génocidaire du même type que celle entreprise contre les Juifs polonais, dans une concurrence victimaire à peine dissimulée, et sans chercher à comprendre le contexte des disparitions, ni à entrer dans la complexité de la situation de guerre et surtout d'après-guerre, dont les historiens savent que ces victimes ont souvent aussi été bourreaux (Wnuk 2016).

Conclusion

Les deux exemples qui viennent d'être développés démontrent comment l'archéologie et les sciences médico-légales concentrent plusieurs éléments qui peuvent se télescoper et entrer en conflit. En effet, les apports heuristiques d'une science qui viserait à compléter un savoir déjà bien établi au moyen d'autres outils reconnus, sont considérés également comme des apports judiciaires puisqu'il s'agit *in fine* d'établir, au-delà de la réalité des faits, la

responsabilité de ceux-ci. Autrement dit, est-il envisageable que des citoyens de la nation polonaise, décrite comme uniquement victime et résistante à la barbarie nazie, aient pu seconder les forces occupantes dans leur entreprise de destruction des Juifs d'Europe ? Peut-on prouver scientifiquement que la nation polonaise a été une victime innocente des deux totalitarismes, si l'on considère également l'entreprise de collectes génétiques entreprises depuis 2012 dans la manière dont elle est envisagée et soutenue par l'État ?

Par son régime de vérité, l'archéologie des violences de masse est ici mise au service de la politique historique, supposée trancher entre deux conceptions différentes de l'attitude de la société polonaise durant la Seconde Guerre mondiale. Elle contribue, ainsi manipulée par les tenants d'une vision ethno-nationaliste de la société polonaise, à alimenter le révisionnisme historique au lieu d'ajouter véritablement à la connaissance ou à entretenir les haines et ressentiments plutôt que d'œuvrer à enrichir et complexifier les visions du passé.

On pourrait même se demander si elle ne pourrait pas constituer un outil supplémentaire pour tenter de contrer les écrits des historiens dont les propos ne s'alignent pas sur la narration victimaire officielle qui tend à se mettre en place depuis quelques années par plusieurs moyens, le dernier en date étant l'outil judiciaire. On doit en effet mentionner l'adoption début février 2018 de la loi sur l'IPN, qui pénalise « l'attribution à la nation ou à l'État polonais, en dépit des faits, de crimes contre l'humanité ». Cette loi très controversée à l'étranger en particulier, risque d'empêcher l'expression de vérités pourtant établies depuis plusieurs décennies et de rendre plus difficiles, en Pologne tout du moins, de nouvelles recherches historiques sur la Seconde Guerre mondiale (Belavusau, Wójcik 2018). Si la loi a finalement été amendée dans son volet pénal en juin 2018, elle demeure toujours en vigueur au civil, avec des conséquences déjà palpables sur la manière dont les chercheurs qui défendent une conception critique de l'histoire nationale sont considérés⁵.

Ce que semblent pourtant ignorer les partisans à tout crin de l'utilisation de ces méthodes scientifiques comme preuves ou contre-preuves aux faits établis par des historiens qui avaient travaillé sans ces outils, c'est que, comme toute science auxiliaire de l'histoire, l'archéologie des violences de masse ne prouve rien à elle seule, sans contexte interprétatif et sans croisement de faisceaux de sources...

⁵ En attestent notamment les violences verbales subies par les chercheurs ayant participé au colloque « La nouvelle école polonaise d'histoire de la Shoah » qui s'est tenu à Paris en février 2019. Voir le résumé de l'affaire dans l'article du *Monde* daté du 1^{er} mars 2019 : Camille Stromboli, « Un colloque sur l'histoire de la Shoah perturbé par des nationalistes polonais ».

ARNOLD Agnieszka, *Gdzie mój starszy syn Kain ?* [Où est Caïn, mon fils aîné ?], film documentaire, 52 minutes, Pologne, 1999.

BIKONT Anna, *Le Crime et le Silence. Jedwabne 1941, la mémoire d'un pogrom dans la Pologne d'aujourd'hui* [2004], traduit du polonais par Anna Hurwic, Paris, Denoël, 2011.

BROWNING Christopher, *Des Hommes ordinaires. Le 101e bataillon de réserve de la police allemande et la Solution finale en Pologne* [1992], traduit de l'anglais par Elie Barnavi, Paris, Les Belles Lettres, 1994.

DESBOIS Patrick, *Porteur de mémoires : sur les traces de la Shoah par balles*, Paris, Michel Lafon, 2007.

DOMANOWSKA Agnieszka, « Ekshumacja w Jedwabnem? » [Exhumation à Jedwabne ?], *Gazeta Wyborcza*, 15.07.2016. [<http://wyborcza.pl/7,75398,20401801,ekshumacja-w-jedwabnem.html>] (20.06.2019)

ENGELKING Barbara, GRABOWSKI Jan (dir.), *Zarys Krajobrazu. Wieś polska wobec Zagłady, 1942-1945* [Les contours d'un paysage. La campagne polonaise face à l'extermination des Juifs, 1942-1945], Varsovie, Polish Center for Holocaust Research, IFiS-PAN, 2011.

ENGELKING Barbara, GRABOWSKI Jan (dir.), *Dalej jest noc. Losy Żydów w wybranych powiatach okupowanej Polski* [Au-delà, c'est la nuit. Destins de Juifs dans des arrondissements choisis de la Pologne occupée], 2 vol., Varsovie, Polish Center for Holocaust Research, IFiS-PAN, 2018.

FLIEGER Estera, "Dobra zmiana" w Muzeum II Wojny Światowej chce poprawić Jedwabne [« Le bon changement » (allusion au leitmotiv du nouveau gouvernement) au Musée de la Seconde Guerre mondiale veut améliorer Jedwabne], *Gazeta Wyborcza*, 16.02.2018. [<http://wyborcza.pl/7,75398,23030742,dobra-zmiana-w-muzeum-ii-wojny-swiatowej-chce-poprawic-jedwabne.html>] (20.06.2019).

GARIBIAN Sévane (dir.), « Special Issue: Human Remains and Commemoration », *Human Remains and Violence: An Interdisciplinary Journal*, Vol. 1, n° 2, 2015.

GRABOWSKI Jan, *Hunt for the Jews. Betrayal and Murder in German-Occupied Poland*, Bloomington (Indiana), Indiana University Press, 2013.

GROSS Jan Tomasz, *Les Voisins, 10 juillet 1941 un massacre de Juifs en Pologne* [2001], traduit de l'anglais par Pierre-Emmanuel Dauzat, Paris, Fayard, 2002.

GROSS Jan Tomasz, « Critical Remarks Indeed », in dir. Polonsky Antony, Michlic Joanna B., *The Neighbors Respond. The Controversy over Jedwabne Massacre in Poland*, Princeton/Oxford, Princeton University Press, 2004, p. 344-370.

Holocaust Landscapes Project. 2014. [<http://blogs.staffs.ac.uk/archaeology/projects/holocaust-landscapes/>] (20.06.2019).

HUNTER John, SIMPSON Barrie, STURDY COLLS Caroline, *Forensic Approaches to Buried Remains*, Londres, John Wiley & Sons, 2013.

KACZYŃSKI Andrzej, « Biskupi przepraszają Boga za zło w Jedwabnem » [Les évêques demandent pardon à Dieu pour le mal commis à Jedwabne], *Rzeczpospolita*, 4.05.2001, p. 1.

KUREK Ewa, *Polish-Jewish Relations 1939-1945. Beyond the Limits of Solidarity* [2006], traduit du polonais par Katarzyna Bednarska et David Dastyh, Bloomington (Indiana), iUniverse, 2012.

KWAŚNIEWSKI Aleksander, *Wygraliśmy przyszłość. 10 lat Prezydentury Aleksandra Kwaśniewskiego* [Nous avons gagné l'avenir. 10 ans de présidence d'Aleksander Kwaśniewski], Varsovie, Fundacja Aleksandra Kwaśniewskiego « Amicus Europæ », 2008, p. 359- 361. [<http://kwasniewskialeksander.pl/wystapienia/wywiady>] (20.06.2019)

LEPCZYŃSKI Krzysztof, « Debata prezydencka. Duda pyta o Jedwabne. "Narodowy zakapior. Od 25 lat nikt w Polsce nie grał kartą żydowską" » [Débat présidentiel. Duda pose la question sur Jedwabne. 'Crapule nationale. Depuis 25 ans, personne en Pologne n'avait joué la carte juive'], *Gazeta wyborcza*, 18.05.2015. [http://wiadomosci.gazeta.pl/wiadomosci/1,143907,17936509,Debata_prezydencka_Duda_pyta_o_Jedwabne_Narodowy.html] (20.06.2019).

LESZCZYŃSKI Adam, « Ministra edukacji i Jedwabne. Trudna nauka min. Zalewskiej » [La ministre de l'éducation et Jedwabne. Difficile leçon de la ministre Zalewska], *Okopress*, 8.09.2016. [<https://oko.press/minister-edukacji-jedwabne-trudna-nauka-minister-zalewskiej>] (20.06.2019).

MICHLIC Joanna Beata, « Coming to Terms with the Dark Past: The Polish Debate about the Jedwabne massacre », *Analysis of Current Trends in Antisemitism*, n° 21, Jerusalem, Hebrew University of Jerusalem, Vidal Sassoon International Center for the Study of Antisemitism, 2002.

MORAWIECKI Kornel, entretien accordé à la chaîne de télévision Onet News, 7.02.2018. [<https://www.youtube.com/watch?v=0bEbJEqtWdU>] (20.06.2019).

NIESPIAL Tomasz, « ABW szuka wandali, którzy zniszczyli pomnik w Jedwabnem » [L'ABW (Agencja Bezpieczeństwa Wewnętrznego/Agence de sécurité intérieure, les services de renseignement) recherche les vandales qui ont détruit la monument à Jedwabne], *Rzeczpospolita*, 2.09.2011. [<http://www.rp.pl/artykul/710609-ABW-szuka-wandali--ktorzy-zniszczyli-pomnik-w-Jedwabnem.html>] (20.06.2019).

ROSEN Armin, « How Ewa Kurek, the Favorite Historian of the Polish Far Right, Promotes Her Distorted Account of the Holocaust », *Tabletmag*, 3.05.2018. [<http://www.tabletmag.com/jewish-news-and-politics/261051/ewa-kurek-favorite-historian-of-the-polish-far-right>] (20.06.2019).

ROWAN Yorke M., BARAM Uzi, « Archaeology after Nationalism: Globalization and the Consumption of the Past », in dir. Rowan Yorke M., Baram Uzi, *Marketing Heritage: Archaeology and the Consumption of the Past*, Walnut Creek, AltaMira Press, 2004, p. 3-23.

RZESZKA Paweł P., CYWIŃSKI Jan, « Kurek: Getta zbudowali Żydzi » [Kurek : Ce sont les Juifs qui ont construit le ghetto], *Gazeta Wyborcza*, 20.08.2006. [<http://wyborcza.pl/1,76842,3558299.html?disableRedirects=true>] (20.06.2019).

POLAK Joseph A., « Exhuming their Neighbors: a Halakhic Inquiry », *Tradition* Vol. 35, n° 4, 2001, p. 23-43.

POLONSKY Antony, MICHLIC Joanna Beata, *The Neighbors Respond. The Controversy over Jedwabne Massacre in Poland*, Princeton/Oxford, Princeton University Press, 2004

SCHUDRICH Michael, « Jewish Law and Exhumation », in dir. International Holocaust Remembrance Alliance, *Killing Sites. Research and Remembrance*, Berlin, Metropol, 2015, p. 79-84.

SOLIDARNI2010, « Żądamy Wznowienia Eksumacji w Jedwabnem ! » [Nous exigeons la reprise des exhumations à Jedwabne] [<http://www.solidarni2010.pl/33634-zadamy-wznowienia-ekshumacji-w-jedwabnem--osiagnijmy-50-tys-podpisow---aktualizacja.html>] (20.06.2019)

STURDY COLLS Caroline, *Holocaust Archaeologies: Approaches and Future Directions*, New York, Springer, 2014.

STURDY COLLS Caroline, « Learning from the Present to Understand the Past: Forensic and Archaeological Approaches to Sites of the Holocaust » in dir. International Holocaust Remembrance Alliance, *Killing Sites. Research and Remembrance*, Berlin, Metropol, 2015, p. 61-78.

STURDY COLLS Caroline, « The Archaeology of Cultural Genocide: a Forensic Turn in Holocaust Studies? » in dir. Dziuban Zuzanna, *Mapping the 'Forensic Turn': Engagements with Materialities of Mass Death in Holocaust Studies and Beyond*, Vienne, New Academic Press, 2017.

THUM Gregor, *Uprooted: How Breslau Became Wrocław during the Century of Expulsions* [2003], Princeton, Princeton University Press, 2011.

BELAVUSAU Uladzislaw, WOJCIK Anna, « La criminalisation de l'expression historique en Pologne : la loi mémorielle de 2018 », *Archives de politique criminelle*, n° 40, 2018, p.175-188.

WNUK Rafał, « Brygada Świętokrzyska. Zakłamana legenda » [La Brigade de la Saint-Croix. Légende mensongère], *Gazeta Wyborcza*, 25.01.2016. [<http://wyborcza.pl/alehistoria/1,121681,19518952,brygada-swietokrzyska-zaklamana-legenda.html>] (20.06.2019).

ŻBIKOWSKI Andrzej, *U genezy Jedwabnego. Żydzi na Kresach Północno-Wschodnich II Rzeczypospolitej, wrzesień 1939-lipiec 1941* [Aux origines de Jedwabne. Les Juifs des confins septentrionaux et orientaux de la II^e République, septembre 1939-juillet 1941], Varsovie, Żydowski Instytut Historyczny, 2006.